

Compte rendu de la réunion de la commission départementale d'arbitrage du 11 mars 2009

Présents : S. Allard , Brégeon L , Fayein D , Reitzer E, Martin A  
Excusés : Beauvils N , Logette JC , Martin G , Richomme B

Voici les différents points traités selon l'ordre du jour

### **Aide d'un arbitre pour les premières D3 courues avec les RIR**

Après observation des fiches plastifiées qui seront à distribuer aux coureurs de D3, Sébastien Allard a suggéré d'indiquer la référence RCV en face de chacune des règles simplifiées à appliquer. De cette façon le jeune pourra par la suite mieux identifier les règles dans le livret RCV lorsqu'il rejoindra la F2 ou la D1. EX : N° 1 RIR (RCV 10), N° ' RIR ( RCV 18)

Autre question : Ne pourrait-il pas y avoir une fiche identique avec les procédures de départ et la pavillonnerie.

#### **Pour la mise en pratique de ces RIR,**

Il semble souhaitable, à la majorité des membres présents, **que les entraîneurs soient les observateurs sur l'eau**. Il y aurait ainsi une continuité pédagogique de leur travail.

Afin de favoriser la pratique de l'arbitrage, **embarquer des pratiquants niveau D1 avec un adulte afin qu'ils puissent devenir observateurs eux-mêmes**. ( jeunes laseristes.

**Il faut la présence d'un arbitre coordinateur de l'équipe, le référent**. Celui-ci fera le briefing avant la course puis un débriefing une fois la régata terminée . ( Par exemple sur les principales erreurs commises ) et sera à même de juger à terre en cas de litige sur l'eau ou en cas de dommages et de blessures.

**Il est souhaitable de revoir les pénalités à appliquer**, surtout en début de saison D3 où les enfants ont du mal à faire avancer le bateau. Pour certains un tour peut leur faire perdre 15 places. **Mais quelle pénalité ?** Nous avons parlé de les arrêter 10 ou 15 secondes dans leur progression, car mettre des points en plus, à un coureur peu habitué à manœuvrer risque de lui faire perdre 10 à 15 places .C'est une solution peut-être difficile à appliquer .

DSQ, en cas de refus ou de manquement à effectuer les pénalités demandées.

**Urgent** : Il y a une régata D3 le 21 mars à Port Blanc et une à Saint Jacut .Quel arbitre veut bien aller faire un tour à Port – Blanc . je me propose d'aller à ST Jacut .

### **Proposer une animation autour des RCV pour les parents spectateurs à terre**

Lors d'un échange mail avec Jean-Claude, celui-ci indiquait qu'une animation de ce genre, suivie de peu de succès, a eu lieu il y a plusieurs années.

**Il a été décidé de préparer un QCM différent pour chaque régata D2 PAV et optimist. Les clubs organisateurs pourraient télécharger le QCM du jour sur le site du CDV et les proposer aux parents qui le rempliraient avant de le rendre à l'organisation. Le challenge étant d'avoir le plus possible de bonnes réponses à tous ces QCM le jour de la coupe D2.**

**Chacun des membres de la CDA doit donc réfléchir aux questions et à la mise en page de ces QCM pour la prochaine réunion.**

### **Créer un label ou un code organisateur Les conditions d'obtention & de validation pourraient être:**

1) *le club s'engage à maintenir parmi ses membres des arbitres & si possible sollicite des qualifications au regard des compétitions organisées par le club (régionale, nationale, internationale);*

2) *la ligue & les CDV mettent en place des formations & séminaires organisateurs de régates (en dehors des formations CC & Jury) => la participation des clubs à ces séminaires est obligatoire (& nécessaire) pour la pérennité & la bonne tenue des épreuves organisées;*

3) *le club doit organiser un nombre significatif de manifestations pour obtenir & maintenir son label actif;*

La première objection a été de dire que la commission sportive a du mal à trouver des clubs et qu'il ne faut pas décourager les bonnes volontés. Il ne faut pas que la labélisation soit un préalable à l'obtention de l'organisation d'une épreuve. On parle plus de volontariat que d'obligation. N'importe quel club peut organiser une régates niveau 5c. A partir du grade 5A, 4 il est souhaitable que les clubs aient des arbitres en formation ( CC, Juge et informaticien ) et que celles-ci soient finalisées . C'est un contrat : le club prend une ligue, un inter ligue, il sollicite et encourage des bénévoles à se former et à assister aux séminaires qui pourraient être proposés  
Quant au nombre de régates à organiser, chacun sait qu'il est difficile de recruter des bénévoles.

Une proposition d'information auprès des clubs a été faite par la CDA au cours de l'année 2008 Celle-ci n'a pas semblé intéresser les clubs puisqu'il n'y a eu aucune réponse . **Proposition à relancer .**

### **Lors de l'annulation d'une régates niveau départemental, maintenir le RDV avec les coureurs, et animer juge afin de sensibiliser les jeunes à l'arbitrage.**

On peut effectivement mettre en place un atelier règles de course avec les arbitres qui devaient animer l'épreuve. C'est valable pour une annulation le jour même, mais c'est difficilement réalisable. Beaucoup d'enfants en même temps, des parents se demandant si on n'aurait pas dû annuler la veille. Quid des locaux, de la durée de l'atelier. Tous les clubs n'ont pas une vaste salle à mettre à disposition.

**La réponse est : autant le faire dans son club.**

### **Animer un atelier règle lors un stage départementaux**

Le CDV organisateur d'un stage départemental à Lancieux en a fait la demande la CDA. Cette animation se fera donc le 7 avril à 19h45. Un arbitre proche du site a été contacté mais il est indisponible ce jour-là. Avis aux volontaires.

### **Comment intégrer et intéresser les jeunes à l'arbitrage ?**

Référence a été faite à la fonction de jeune arbitre de la FFV. ( Voici le texte fédéral)

#### **JEUNE ARBITRE**

La fonction de Jeune arbitre a été entérinée par le Bureau Exécutif Fédéral du 16 janvier 2009.

Cette fonction permet à un jeune, licencié pratiquant la compétition sur des régates de grade 5 au minimum, de

participer à l'arbitrage et à l'organisation de compétitions, avec un tuteur désigné sur des épreuves si possible avec des coureurs de son âge ou d'âge inférieur. **L'âge minimum d'accès est fixé à 14 ans.**

L'exercice de cette fonction permet à un jeune licencié de parfaire ses connaissances des Règles de Courses, de mieux comprendre le déroulement des courses et donc d'acquérir une meilleure défense sur « le tapis vert »

lors de compétitions de niveau élevé et de pouvoir accéder plus rapidement s'il le souhaite aux différentes qualifications d'Arbitre de Voile.

Le Jeune Arbitre peut être membre du jury (assesseur à terre et pourra participer au jugement direct sur l'eau) ou membre du comité de course.

#### **a/ Lorsque le Jeune Arbitre est membre du jury :**

A terre :

Il fait partie du Jury (qui a pour rôle de résoudre les litiges entre les concurrents entre eux et entre arbitres

et concurrents afin d'assurer l'équité sportive de la compétition) en tant qu'assesseur et participe à la gestion administrative des réclamations, à leur instruction et aux décisions. Il peut-être amené à diriger les instructions sous le contrôle d'un juge adulte.

Sur l'eau :

Il suit la régates à bord d'un bateau à moteur (pilote par un adulte s'il n'a pas le permis bateau). Quand les instructions de course le prévoient (ou quand les RIR s'appliquent), il a pour rôle d'observer les incidents, de déterminer quelle infraction a pu être commise et par quel(s) concurrent(s) puis d'intervenir soit pour signaler cette infraction au concurrent, soit pour imposer une pénalité.

#### **b/ Lorsque le Jeune Arbitre est membre du comité de course :**

Il fait partie du Comité de Course (équipe de personnes qui a pour rôle de diriger les courses et qui décide de l'implantation et de l'orientation de la ligne de départ, de la mise en place du parcours, du déroulement des procédures de départ et d'arrivée, du classement des concurrents à chaque course, de la validation et de la publication des résultats ; tout ceci en veillant à la sécurité et à l'équité sportive).

Le Jeune Arbitre, membre du comité de course, peut avoir un des rôles suivants :

- mouilleur : à bord d'un bateau moteur et sur ordre du comité de course il doit pouvoir mouiller les marques de parcours ou les déplacer en fonction de l'orientation du vent, pour établir le parcours le plus équitable possible.

- commissaire aux bouées : à bord d'un bateau à moteur « viseur ou pointeur », mouillé à proximité des marques,

il doit noter le passage des concurrents aux marques du parcours et rendre compte des infractions constatées au Président du Comité de Course.

- assesseur du comité de course : à bord du bateau du comité de course, il doit connaître la pavillonnaire et préparer l'envoi des pavillons pour les procédures de départ. Il peut viser la ligne de départ et indiquer les infractions. Il peut aussi tenir le chronomètre pour suivre le déroulement des procédures et le contrôle des temps limites. Il peut établir des relevés de vent et en informer le Président du Comité. Il peut également noter les ordres d'arrivée à chaque course.

#### **c/ Pratique, connaissance, intégration dans le Corps Arbitral :**

Le Jeune Arbitre doit avoir une pratique régulière des compétitions de Voile de grade 5.

Pour pouvoir assurer sa fonction, le Jeune Arbitre doit connaître les RIR (Règles d'Introduction à la Régate) et être en phase d'acquisition des Règles de Course à la Voile.

Les épreuves auxquelles le Jeune Arbitre participera lui serviront d'acquis de connaissances pour acquérir dès la majorité la qualification d'Arbitre de Club et accéder aux qualifications supérieures.

Un guide destiné aux jeunes intéressés par cette fonction va être diffusé très prochainement.

Deux constatations : 1- La moyenne d'âge de notre corps arbitral !

2- Les jeunes qui pratiquent sont pris par les entraînements, les régates, les études. Quand ils quittent le circuit dériveur ils se dirigent vers l'habitable où là, ils peuvent peut-être plus découvrir l'arbitrage lors de match race. De plus lorsqu'ils quittent le circuit compétition, ils préfèrent naviguer plutôt que d'arbitrer.

**A nous de les motiver à nous rejoindre dans nos équipes de bénévoles et dans les équipes d'arbitrage en leur donnant la possibilité d'être acteur, bien sûr sous la responsabilité d'un adulte. D'où la nécessité de rencontres arbitres / coureurs lors des différents stages.**

**Une prochaine rencontre est fixée au mercredi 3 juin à 18H30 au CDV.**

La réunion s'est terminée aux environs de 20H15

Annick Martin